

REGLEMENT DE PARTICIPATION A LA MANIFESTATION

Le présent Règlement s'applique à la manifestation « Café-Croissants Tchad » (ci-après « la manifestation ») et à l'ensemble des établissements ayant soumis un formulaire d'inscription à Campus France, dans les délais impartis, en vue de leur participation à cette manifestation.

Art. 1 : PARTICIPANTS

Sont admis à participer à la manifestation, dans la limite des places disponibles, dès lors qu'ils sont adhérents au Forum Campus France et à jour de leur cotisation et sous réserve d'avoir adressé à Campus France leur engagement de participation par retour de mail avant la date limite indiquée :

- les établissements d'enseignement supérieur,
 - les COMUES,
 - les organismes, fédérations et associations d'établissements d'enseignement supérieur,
 - les directions de l'enseignement des Chambres de Commerce,
 - des associations intervenant dans le domaine de l'éducation et de la formation,
 - certaines entreprises prestataires de services présentant des contenus, services et savoir-faire éducatifs,
- ci-après désignés ensemble « les Etablissements participant ».

Campus France se réserve le droit d'accepter des établissements non-membres du Forum à ses manifestations. Campus France se réserve le droit de refuser la participation d'un exposant à la manifestation, sans recours d'aucune sorte, par courrier électronique adressé à l'exposant concerné.

Sauf autorisation expresse de Campus France, il est interdit au participant de donner accès à un tiers à titre gracieux ou non, à tout ou partie de la plateforme.

En vue de leur inscription, les exposants devront avoir adressé à Campus France leur formulaire d'inscription avant la date limite indiquée sur celui-ci, soit le 02 juillet 2021.

Art. 2 : ENGAGEMENTS DES PARTICIPANTS

L'Etablissement participant désigne dans les meilleurs délais la personne ou les personnes qui assisteront à l'évènement via la plateforme dédiée. Les participants communiquent à Campus France leurs coordonnées et l'autorisent à transmettre ces éléments à l'Ambassade de France au Tchad. Aucune information ou modification de l'identité des participants, communiquée à Campus France après la date du 02 juillet 2021, ne pourra être prise en compte.

Les participants doivent honorer leur engagement de présence et doivent se conformer, tout au long de la manifestation, aux règles de courtoisies et de politesses en vigueur et de respecter les dispositions légales applicables. Il est ainsi notamment interdit aux participants de diffuser des contenus et des messages ou de communiquer des images, vidéos, sans lien avec l'objet de la manifestation, illicites, susceptibles de choquer, ou portant atteinte aux droits d'un tiers (notamment ses droits de propriété intellectuelle ou son droit à la vie privée). Les participants ne sont par ailleurs pas autorisés à procéder à des enregistrements de quelques natures que ce soit des présentations et échanges réalisés dans le cadre de la manifestation. Les participants ne peuvent en outre mener aucune action de communication, publicitaire ou commerciale en faveur d'un tiers ou de produits ou services autres que ceux en lien direct avec le sujet de la manifestation.

Art. 3 : PRESTATIONS DE CAMPUS FRANCE EN LIEN AVEC LA MANIFESTATION

Campus France organise l'évènement « café croissant Tchad ». Le programme figurant sur l'engagement de participation ainsi que les supports de communication afférant à la manifestation ne sont pas contractuels et est susceptible de faire l'objet de modification à l'initiative de Campus France ou de l'Ambassade de France au Liban.

Art. 4 : REPORT ET ANNULATION

a) Campus France se réserve le droit de reporter la manifestation, notamment dans l'hypothèse où la plateforme rencontrerait des problèmes techniques empêchant son bon déroulement ou de l'annuler, pour quelque raison que ce soit. Campus France en informe les participants dans les meilleurs délais afin de leur permettre de s'adapter au report éventuel. La responsabilité de Campus France ne saurait être engagée du fait du report ou de l'annulation de la manifestation.

b) Annulation par le participant : Le participant est tenu de notifier à Campus France l'annulation de sa participation à la manifestation au moyen d'un courrier électronique.

Art. 5 : LITIGES

a) Réclamations : Les réclamations des participants devront être formulées par écrit à l'adresse courriel indiquée sur le formulaire d'engagement, et ce, avant la fin de la manifestation. Passé ce délai, elles ne pourront être prises en considération.

b) Infractions : Toute infraction aux dispositions du présent règlement et aux conditions définies dans le document de lancement de la manifestation et dans le formulaire d'engagement de participation peut entraîner la résiliation du contrat passé entre Campus France et le participant, et le droit de refuser son inscription à de futures manifestations.

c) Droit applicable : Le présent règlement ainsi que le contrat passé entre l'exposant et l'organisateur sont exclusivement régis par le droit français.